

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces	la ligne	20
Réclames		30
Faits divers		75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 15 AVRIL

Élection sénatoriale du 19 avril

CANDIDAT CONSERVATEUR

J. MERLETAncien Préfet de Maine-et-Loire,
Ancien Député

ENTRE EUX

- Vous êtes un voleur !
- Vous en êtes un autre !
- Vous êtes un escroc !
- Et vous un habitué de correctionnelle !
- Tripoteur !
- Maître chanteur !...

Que signifie tout ce tapage ? — Ce n'est rien, ce sont des républicains qui causent entre eux. Il y a environ quinze jours que la conversation est commencée : elle est montée aussitôt à un diapason assez élevé où, depuis, elle s'est maintenue. Spectateurs très désintéressés, nous nous contenterons de marquer les coups.

M. Portalis, directeur du *XIX^e Siècle*, est-il un virtuose en chantage, comme l'affirme le *Petit Journal* ? — Hé ! Hé !

M. Marinoni, directeur du *Petit Journal*, a-t-il touché des pots-de-vin considérables pour lancer certaines affaires véreuses, comme l'affirme le *XIX^e Siècle* ? — Heu ! Heu !

Rabelais dit : Que sais-je ? Et Montaigne : Peut-être !

Venant à la rescousse, M. Ch. Laurent, directeur du *Journal*, accuse M. Portalis des plus honteuses manœuvres.

Les autres feuilles républicaines gardent, en général, un silence aussi prudent que celui de Conrart sur ce pugilat épique qui réclamerait un nouvel Homère. Ne sont-elles pas suffisamment édifiées en ce qui concerne la moralité et la probité réciproque des « frères et amis » qui, cette fois, renonçant à laver leur linge sale en famille, prennent le public pour juge des coups de battoir qui les éclaboussent respectivement, à la grande joie d'une galerie quelque peu blasée désormais sur des spectacles de ce genre ?

Quant aux conservateurs, que pourraient leur apprendre ces révélations qu'ils ne sachent déjà ?

Le cynisme des républicains ne leur est-il pas bien connu ?

Il n'y a là-dessous que de misérables questions de boutique.

Le *Petit Journal* dit et prouve — avec pièces à l'appui — que M. Portalis, directeur du *XIX^e Siècle*, est un maître chanteur et le plus malhonnête des hommes.

Le *XIX^e Siècle* dit et prouve — avec force documents — que M. Marinoni, directeur du *Petit Journal*, a exploité ses lecteurs de la plus odieuse façon en touchant de fortes sommes pour leur recommander des affaires financières qu'il savait pertinemment être détestables.

Et après ?

Cela empêchera-t-il les abonnés du *XIX^e Siècle* de se délecter dans la lecture de leur feuille préférée, et les « gogos » du *Petit Journal* de continuer à se faire voler par la gazette chère aux concierges ?

La bêtise humaine n'a pas de limites.

Et notez bien qu'aux dernières élections, M. Portalis était soutenu, comme candidat, par toutes les fractions républicaines, contre M. Loreau, un brave homme dont le casier judiciaire était vierge, qui n'avait jamais patronné aucune affaire véreuse, lui, et qui — cela est un comble ! — se présentait comme *républicain modéré*.

Hein ! Qu'en dites-vous ?

M. Loreau a fini par être élu, c'est vrai, mais après avoir été invalidé d'abord par la Chambre.

Au surplus, comme nous le faisons remarquer tout à l'heure, la plupart des journaux républicains évitent avec soin aujourd'hui de prendre part à la polémique ouverte entre le *XIX^e Siècle* et le *Petit Journal*.

Cette pudeur — un peu tardive, d'ailleurs — se comprend.

Ces journaux, en effet, ne pouvaient ignorer, au moment des dernières élections, des faits qui remontent à une époque beaucoup plus éloignée. Dès lors, comment expliquer leur campagne en faveur de M. Portalis ?

Il y a là, vraiment, un exemple dont les conservateurs pourraient profiter, une leçon qui ne devrait pas être perdue pour eux.

Quelle discipline parmi leurs adversaires ! Ceux-ci savent que leur candidat est un gre-din : qu'importe ! c'est le représentant de leurs idées ; ils le soutiennent quand même, envers et contre tous.

C'est seulement quand la lutte contre l'ennemi commun est terminée, que ces gens-là se battent, et encore voyez de quelle discrétion font preuve la plupart d'entre eux vis à vis de M. Portalis !

Ah ! certes, elle est très édifiante, cette guerre au couteau — ou, pour mieux dire : au styilet — entre frères et amis. Nous ne nous inscrirons pas en faux contre les affirmations des uns ni des autres : les républicains se connaissent si bien ! Il serait à souhaiter seulement que nous fussions assez intelligents et assez unis, nous autres catholiques et royalistes, pour tirer quelque profit de leurs polémiques et de leurs divisions.

ALPHONSE POIRIER.

LES DÉMENTIS OFFICIEUX

Les démentis officiels se suivent et se ressemblent, c'est-à-dire qu'ils déclarent inexacts des renseignements qui sont malheureusement très authentiques.

Nos gouvernants sont incorrigibles.

On n'a pas oublié l'émotion que souleva la lettre de M^{gr} Puginier, évêque du Tonkin, sur la situation de notre colonie. Cette lettre ne se contentait point de dire que les choses vont mal, elle articulait des faits précis, faisait toucher du doigt les causes, citait des chiffres et nommait les endroits.

M. le sous-secrétaire d'État aux colonies, in-

terrogé au Palais-Bourbon, haussa les épaules, déclara que les faits étaient de simples apparences, que les pirates n'existaient que dans l'imagination des romanciers, que la situation, loin d'être inquiétante, s'améliorait de jour en jour, et qu'enfin il n'y avait pas lieu de se préoccuper des nouvelles répandues par les alarmistes.

Les reporters officiels allèrent, à la suite de cette déclaration officielle, chercher auprès de M. le sous-secrétaire d'État les éléments d'une note rassurante que publièrent les journaux républicains.

Le *Temps* se fit remarquer, entre autres, par son optimisme tonkinois.

Or, avant-hier, le même *Temps* résumait en ces termes les nouvelles apportées par le dernier courrier d'Indo-Chine :

« Les nouvelles montrent que la situation générale n'a guère changé. De nombreuses bandes de pirates parcourent le pays, semant la terreur et les déprédations sur leur route... »

Rien que dans le Delta et dans son voisinage immédiat, le *Temps* signale l'existence de vingt-trois bandes armées de fusils à tir rapide et comptant chacune de deux cents à quinze cents combattants.

C'est-à-dire que c'est la situation dénoncée par M^{gr} Puginier.

Les démentis officiels n'ont eu, on le voit, d'autre but que de cacher la vérité, comme toujours.

Il n'est pas douteux que le gouvernement, aussitôt la rentrée des Chambres, va être interrogé de nouveau.

Et que répondra M. le sous-secrétaire d'État aux colonies ?

Les Républicains et le prince Louis

Les républicains viennent d'éprouver une vive déception.

Ils attendaient avec impatience l'ouverture du testament du prince Jérôme et ils s'imaginaient qu'une brouille allait éclater dans la famille impériale.

Le testament, pensaient-ils, est tout en faveur du prince Louis. Ce dernier va donc se séparer de son frère, de son chef, et se poser lui-même en prétendant. Ça marche ; nous aurons du scandale sur la planche.

Mais voilà que le prince Louis déclare n'accepter aucun des avantages politiques ou pécuniaires que lui confère le testament ; voilà qu'il manifeste pour son frère la plus ardente et la plus respectueuse affection ; voilà que son seul désir est de reprendre son service dans l'armée russe.

D'où, colère de nos gouvernants.

Il faut les entendre flétrir à qui mieux mieux ce fils dénaturé ; ils ne trouvent pas d'injure assez forte pour exprimer leur indignation.

Le prince Louis entend partager la succession avec sa mère, sa sœur et son frère : c'est une trahison !

Il reconnaît son frère comme le chef du parti : c'est odieux !

Il continue d'aimer tous les membres de sa famille : c'est abominable !

Ainsi parlent, ou plutôt hurlent, les journaux fondsecrétaires.

Un seul journaliste républicain, M. Charles Laurent, ne s'est pas mêlé à ce concert, et il a infligé une leçon d'impartialité à ses confrères.

« Je trouve, écrit-il dans le *Matin*, que voilà de bien gros mots et que l'action du prince Louis était la seule que, en tout dignité comme en toute générosité, il put résoudre.

» Mais qu'il ce jeune prince n'avait pas seulement un père, j'imagine ! Il avait une mère aussi, et il s'en souvient, et ne se reconnaissant pas le droit de servir d'instrument à des divisions conjugales qu'il doit ignorer ou à des rancunes paternelles dont il a souffert, il offre de lui-même, aux trois êtres dont les veines roulent le même sang que les siennes, leur part du bien commun. — Vous trouvez cela mauvais, vous ?

» ... Pour être un fils pieux, fallait-il que ce cadet, grimant sur les épaules de son aîné, se présentât au peuple comme le seul héritier de l'empire et s'installât dans les domaines pleins de souvenirs impériaux, en confinant tous ceux qui sont de sa race dans des retraites besoigneuses ou appointées par des étrangers ?

» Vous dites que cela eût été plus digne d'un honnête homme ? Vous trouvez que cela eût traduit plus de respect pour le prince disparu ? Je crois, au contraire, que du cœur du prince Louis, comme dit Vauvenargues, *une grande pensée* est venue à son esprit, et qu'il a bien fait de l'accueillir.

C'est là le langage de tout homme impartial, qui respecte la vérité et ne se croit pas contraint de blâmer tout ce que font ses adversaires politiques.

Il n'en fait pas moins honneur à M. Charles Laurent.

Cette sévère leçon a d'autant plus d'autorité qu'elle est administrée aux journaux républicains par un ennemi de l'Empire.

Un observateur.

INFORMATIONS

LA MANIFESTATION DU 4^{er} MAI

Dans une réunion tenue dimanche, salle Petrelle, la corporation des tailleurs a décidé de prendre part à la manifestation du 4^{er} mai. Une réunion publique aura lieu, le matin, à dix heures, et les ouvriers tailleurs « chômeront en faveur de la journée de huit heures ». Les maisons de confections qui renverraient leurs ouvriers à cette occasion seront mises à l'index pour quinze jours. Enfin, les tailleurs n'enverront aucune délégation aux pouvoirs publics par raison qu'ils n'attendent « aucune réforme du gouvernement parlementaire actuel, qu'ils considèrent comme incapable de résoudre aucune question sociale ».

Le service de la Sûreté ne croit pas, malgré toutes les informations données à ce sujet, que la journée du 1^{er} mai se passe sans quelques troubles à Paris.

Faillite Bourasseau

Par jugement du 13 avril 1891, M. L. Bonneau a été maintenu comme syndic définitif de la faillite du sieur Barthélemy Bourasseau, ex négociant, agent d'affaires à Saumur.

MM. les créanciers sont avertis qu'ils doivent, dans le délai de vingt jours à partir du 13 avril, se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs à M. Bonneau, syndic définitif, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le samedi 9 mai 1891, à 9 heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Milon, juge-commissaire à ladite faillite, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier du Tribunal, (268) COLLIN.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1891

Château de l'Île Ponneau

Près de la Gare d'Orléans

Meublé ou non Meublé
SES JARDINS ET SERVITUDES
AVEC OU SANS LE PARC
On peut visiter.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. GIRARD, géomètre-expert, rue Pavée, Saumur.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A LOUER

POUR LE 24 JUIN 1891

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue Beau-repaire, 3.

Comprenant : MAGASIN, SALON, 4 CHAMBRES, CUISINE et GRENIER.

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

A AFFERMER

POUR LA TOUSSAINT 1891

La ferme de la Boire-Salée

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, ouche de 3 hectares 82 ares 60 centiares, pré à Bellevue de 1 hectare 54 ares 10 centiares, et d'autres parcelles de pré.

Le tout situé commune de Saint-Lambert-des-Levées

S'adresser à M. RÉTAILLIAU, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, n° 8, ou à M^e AUBOYER, notaire.

A CÉDER

Au centre d'une grande ville de l'Ouest

JOLI BAZAR

BIEN ACHALANDÉ

S'adresser : Ca. D'HONDT, 1, rue Chevreul, Angers.

A Louer ou à Arreter

MAISON ET JARDIN

Situés à Saumur, rue de l'Ancienne-Gare, d'une contenance de 55 ares,

Plus une parcelle de BOIRE.

S'adresser, pour traiter, à M. AUGUSTE CORBINEAU qui l'occupe.

ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

ON DEMANDE une BONNE DOMESTIQUE. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER de suite, pour cause de santé, BON RESTAURANT, r. du Petit-Versailles, Saumur. — S'adresser à M. Ladignac, qui l'exploite.

A louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique, rendu à domicile.

S'adresser route de Rouen, n° 24 bis. (143)

Une maison de commerce de Saumur demande un REPRESENTANT sérieux pour les environs. S'adresser au bureau du journal.

VIENT DE PARAITRE

Chez MARCHAL & BILLARD, éditeurs, 27, place Dauphine, PARIS

ET SE TROUVE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

La Crise Notariale

ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

DU NOTARIAT MODERNE

Par JULES ROUXEL

1 volume in-18. — Prix : 3 francs 50.

CRÉDIT A TOUT LE MONDE

PAR LA MAISON

L'ÉPARGNE POPULAIRE

SAUMUR — 87, rue d'Orléans — SAUMUR

Agrandissement des Magasins et Baisse de Prix

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE est la seule qui délivre :

1 Bon de 15 fr. contre un versement de	1 fr. et 4 fr.	
1 — 20 — —	2 » 1 »	Par semaine
1 — 30 — —	3 » 1 »	
1 — 40 — —	10 » 1 50	jusqu'à
1 — 50 — —	12 50 1 50	
1 — 60 — —	15 » 2 »	Parfait paiement
1 — 80 — —	20 » 2 50	
1 — 100 — —	25 » 3 »	
1 — 120 — —	30 » 3 50	
1 — 140 — —	35 » 4 »	
1 — 160 — —	40 » 4 50	
1 — 180 — —	45 » 4 50	
1 — 200 — —	50 » 6 »	

Pour une somme supérieure à 200 francs, les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE livre à l'abonnement et au comptant toutes les marchandises concernant l'Habillement pour hommes, femmes et enfants, le Meuble, la Draperie, la Toile, etc., en un mot tout ce qui concerne le ménage et la toilette.

Le Directeur-Propriétaire, A^d COLLAS.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre
Ancienne Maison GUÉRINEAU
LIGNAIS, Succ^r
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50
Excellents vins rouges et blancs
Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.
SALONS & CABINETS PARTICULIERS
Diners sur commande
PRIX MODÉRÉS

Épicerie Parisienne
IMBERT ET FILS
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Camembert, double crème, la pièce 0.60	Hollande, croûte rouge 1/2 kil. 1.90
Coulommier, — — 0.80	Roquefort (s ^{te} des caves), — 1.60
Brie, 1 ^{er} choix, 1/2 kil. 1.40	Gruyère, 1 ^{er} choix, — 0.95
	Emmenthal extra, — 1.30

DÉPOT du TAPIOCA granulé BOURBON, origine garantie par l'estampille de la douane;
Le ballotin, 250 grammes, 0.65

GAUFRETTES AUX FRUITS (abricots, orange, citron et fraises),
Le 1/2 kil., 2 f. 90
La boîte, 1 f. 20, 2 f. 20 et 3 f. 75

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.
La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.
Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.
Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable
DE
B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.
Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.**

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
M^ol-de-Ville de Saumur 1891

Certifié par l'imprimeur soussigné,
M^ol-de-Ville de Saumur 1891

